

L'agent national du district de Tours (Indre-et-Loire) signale les ventes des biens des émigrés et indique le calendrier des ventes pour les cinq prochains mois, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

L'agent national du district de Tours (Indre-et-Loire) signale les ventes des biens des émigrés et indique le calendrier des ventes pour les cinq prochains mois, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 28;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21126_t1_0028_0000_4

Fichier pdf généré le 04/10/2019

13

a

L'agent national, près le district de Quimper [Finistère], annonce que quatorze petits lots de biens d'émigrés, estimés 8853 livres ont été vendus 33550 livres (56).

b

Les administrateurs du district de Pau, département des Basses-Pyrénées, annoncent que les biens des émigrés Capdeville, estimés 67781 livres, ont été vendus 126215 livres (57).

c

L'agent national du district de Gournay, département de la Seine-Inférieure, annonce que des biens nationaux, estimés 9014 livres, ont été vendus 34775 livres (58).

d

L'agent national près le district de Tours [Indre-et-Loire] écrit que les ventes des biens des émigrés, jusqu'au 16 vendémiaire, se montent à 2765545 livres sur une estimation de 1079825 livres; et que, pour terminer dans cinq mois ces ventes, l'administration a arrêté que, par décade, il y auroit cinq séances consacrées aux adjudications et que dans chaque séance, il y auroit quinze adjudications (59).

e

L'agent national près le district de Clamecy, département de la Nièvre, écrit qu'un bien d'émigré, estimé 8555 L a été vendu 146035 l.

La Convention décrète l'insertion au bulletin de ces diverses annonces et le renvoi à son comité des Finances (60).

14

a

La société populaire montagnarde de Saint-Ursanne, département du Mont-Terrible, félicite la Convention sur la chute du tyran et lui envoie le bordereau des dons patriotiques qu'elle a faits pour ses frères d'armes, et de l'argenterie d'église qu'elle a adressée au district de Porrentruy (61).

[Le comité de correspondance, au nom de la société montagnarde, révolutionnaire et régénérée de la commune de Saint-Ursanne, à la Convention nationale, le 9 vendémiaire an III] (62)

A la Convention nationale

Le peuple fit la Révolution le 10 aout, stîle esclave, et vous dignes Représentans avez fait votre Révolution le 9 thermidor, les cinq tirans sont tombés, vive la République. Nous vous invitons de rester à votre poste, car toujours vous avez fait avorter toutes trames ourdies des conspirateurs, des traîtres et des tirans, toujours la Montagne triomphera; oui toujours de la sainte Montagne, vous avez, en Représentans Montagnards, fait tomber nos ennemis, tout échoué devant la Montagne. Restez toujours fermes a votre poste, et la République fera toujours trembler l'Europe entière; nous, en vrais sans-culottes, travaillerons a démasquer les traîtres et les conspirateurs et coopérerons au soulagement de nos frères d'armes, nous vous annonçons l'envoye déjà fait des effets suivans, savoir 93 L 15 s monnoye républicaine, 104 chemises, 23 paires de guêtres, 5 pantalons, 3 culottes, 9 paires de souliers, 3 paires de bottes, 92 paires de bas, environ 45 aunes de toille, 17 vestes, 6 echevettes de fil, 20 mouchoirs, 9 tabliers, 11 jupes, 15 habits, 10 rodinottes, 3 manteaux, 15 chapeaux, 2 casques, 2 toyes de lit, et 5 draps de lit pour être distribué a nos braves frères d'armes.

De plus nous avons envoyé au district de Porrentruy contre reçu 22 livres 15 onces 3/4 d'argenterie provenant de l'église pour être passé au creuset national.

Nous serons toujours prêts à faire dons de ce que nous aurons pour le soulagement de nos braves frères d'armes et le triomphe de la République; Vive la République, vive la Montagne, vive nos braves représentans.

Les membres du comité de correspondance.

CHATELET, *président*, JEANNENT, CHEVILLAT, BRUMET, MIGY, BESANÇON, DELFILS, *secrétaire*.

(56) P.-V., XLVIII, 27. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(57) P.-V., XLVIII, 27. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(58) P.-V., XLVIII, 27. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(59) P.-V., XLVIII, 27-28. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(60) P.-V., XLVIII, 28. *Bull.*, 6 brum. (suppl., 2).

(61) P.-V., XLVIII, 28.

(62) C 325, pl. 1403, p. 14. *Bull.*, 5 brum. (suppl.).